



Règlement du Raid Mines Nancy
Première édition – le 30 avril 2016



Préambule

Avant l'évènement, tous les participants ont pour obligation de prendre connaissance du règlement qui va suivre. En s'inscrivant à la première édition du Raid Mines Nancy, les participants l'acceptent et s'engagent à le respecter. Tout manquement aux règles indiquées ci-après entraînera automatiquement des sanctions pour les participants concernés, pouvant conduire jusqu'à la disqualification de ceux-ci.

En acceptant ce règlement les participants décharge l'association Raid Mines Nancy de toute responsabilité lors de l'évènement du 30 avril 2016. Les participants renoncent à valoir toute revendication de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels, agressions sur autrui, ou autres se produisant au cours du séjour dans le cadre de la participation à la manifestation. Les participants prennent l'entière responsabilité de leurs actions au cours du Raid Mines Nancy.

I. Informations générales.

1. L'équipe organisatrice

Le Raid Mines Nancy est organisé par l'association Raid Mines Nancy. L'équipe organisatrice dirigée par la présidente du Raid Mines Nancy Chloé LAURAIRE prend en charge l'ensemble des aspects organisationnels de l'évènement.

L'équipe peut être contactée par mail à l'adresse suivante : raidminesnancy@gmail.com

2. L'évènement

La première édition du Raid Mines Nancy aura lieu le samedi 30 avril 2016. L'évènement aura lieu dans les Vosges dans les alentours de La Bresse.

3. Les inscriptions

La course se fait par équipe de 2. Chaque coureur doit avoir 18 ans le jour de l'évènement et doit être apte physiquement à la course à pied et la pratique du VTT. Les équipes peuvent être mixte ou non.

L'inscription au Raid Mines Nancy octroie aux participants :

- la participation à toutes les épreuves
- des ravitaillements le long du parcours dont un conséquent en milieu de parcours.
- la réception de goodies
- un Road Book
- matériel de course (détaillé dans la rubrique II.3.)

Les modalités de l'inscription de l'évènement sont présentes sur le site de l'association :

<http://raidminesnancy.com/>

Un certificat médical datant de moins de 6 mois mentionnant la « pratique du raid multisport » ou « la pratique du triathlon » sera requis lors de l'inscription. La mention « tous sports » ne convient pas. Par ailleurs les participants possédant une licence de sport pour l'année 2016 peuvent nous en faire parvenir une copie à la place du certificat médical.

Les montants de l'inscription s'élèvent à 35€ pour les étudiants et de 45€ pour les non-étudiants. Un justificatif sera demandé.

Le nombre maximal de participants est fixé à 150 personnes. L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser des inscriptions si le nombre d'inscription est trop élevé.

4. Droit à l'image

Au cours du Raid Mines Nancy, des photos ou vidéos peuvent être prises des participants en vue de promouvoir les activités de l'association. Si l'un des participants ne souhaite pas apparaître sur l'un de ces supports, il peut en faire la demande à l'équipe organisatrice.

II. La course

1. Règles générales

Les modalités pratiques de la course seront rappelées sur la ligne de départ ; les concurrents sont tenus de suivre les instructions énoncées par l'organisation à ce moment-là. (Un road Book sera également distribué à chacune des équipes.)

Pendant la course, les équipes doivent suivre les itinéraires et l'ordre des étapes. Pour cela, les participants peuvent compter sur un balisage matérialisé par des rubans en plastique.

Le chronométrage de l'épreuve se fera au moyen de puce magnétique SPORTident. Des balises seront disposées le long du parcours et à chaque passage, les participants auront obligation de les pointer.

Toute équipe effectuant une modification de parcours ou ne pointant pas à l'une des balises sera sanctionnée par une pénalité.

Chaque épreuve devra être réalisée sous un temps imparti dont les détails seront communiqués dans le Road Book. En cas de dépassement de ce temps limite, l'équipe participante peut être disqualifiée.

Quatre points de ravitaillement sont disposés le long du parcours ; les participants peuvent en bénéficier mais le temps passé aux points de ravitaillement ne leur sera pas décompté. Seul le quatrième ravitaillement fera l'objet d'un arrêt du chronométrage de 30 min afin de permettre aux équipes de reprendre des forces. Pour le reste, les concurrents se doivent d'être en totale autonomie.

Le respect du code de la route est obligatoire.

Lors de traversées de routes ou lors de passages dans des zones fréquentées, les concurrents doivent se conformer aux indications des membres de l'organisation présents à ces endroits et dans tous les cas respecter le code de la route.

L'ensemble des épreuves doit être effectué par les 2 membres de l'équipe. Ils doivent toujours être à vue et à voix.

2. Règles spécifiques

Le port du casque est obligatoire pour les épreuves de VTT.

Les concurrents doivent se laisser dépasser et dépasser avec prudence. De plus tout candidat doit être maître de son VTT à tout moment. En cas de doute il peut descendre du vélo pour passer l'obstacle à pied

3. Matériel

Liste du matériel obligatoire pour une équipe (vérifiée avant le départ de la course) :

- 1L d'eau
- une réserve alimentaire
- une couverture de survie
- un téléphone portable chargé

Liste du matériel fourni par l'équipe organisatrice :

- un VTT
- un casque
- un Road Book
- des cartes d'orientations
- ravitaillement
- 2 dossards numérotés par équipe

III. Dispositions générales

1. Hébergement et déplacement

Déplacement

Le jour de l'évènement, le départ jusque dans les Vosges se fera **POUR L'INTEGRALITE** des participants depuis Nancy, le lieu exact du rendez-vous étant fixé ultérieurement. L'équipe organisatrice affectera des bus jusqu'au lieu du départ du Raid. De même, le retour s'effectuera depuis l'arrivée de l'évènement et déposera les participants.

Dans le cas où l'un des participants ne pourrait ou ne préférerait pas se rendre sur le dit, il devra contacter au plus vite l'équipe organisatrice.

Hébergement

L'équipe organisatrice peut fournir un logement la veille de l'évènement pour les participants habitant de loin de Nancy. Le nombre de place disponible étant limité, les participants doivent contacter au plus vite l'équipe organisatrice.

2. Respect de l'environnement

Le respect de l'environnement est un élément indispensable dans une manifestation de ce type. Les participants devront porter un regard attentif sur ce point et faire en sorte de préserver la nature en observant les règles suivantes :

- **IL EST INTERDIT DE JETER DES DECHETS DANS LA NATURE.**
- Sauf autorisation contraire, les compétiteurs devront rester sur les chemins balisés.
- Toute détérioration du milieu naturel est proscrite.

Le tracé de cette première édition du Raid Mines Nancy passe également dans des zones où la faune et la flore est particulièrement riche et protégée. Une attitude particulière vis-à-vis de l'environnement qui l'entoure devra être prise par le participant. Ces mesures supplémentaires seront détaillées davantage dans le Road Book.

3. Sécurité

Le non-respect des règles de sécurité indiquées implique la mise hors course de l'équipe.

- Vous devrez garder en permanence votre casque sur les épreuves de VTT.
- Tout concurrent témoin d'un accident devra dans la mesure de ses moyens et de ses connaissances en secourisme tenter de porter secours et signaler l'accident à l'organisation afin de mettre en place un dispositif de sécurité.
- Sur les routes, en VTT ou à pied, respectez scrupuleusement le code de la route. Le Raid n'est en aucun cas prioritaire sur les autres usagers de la route.
- L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé, ceci pour des raisons de sécurité (nuit, circulation, autorisation temporaires....) ou par décision de l'organisation.

Assistance Médicale :

Une équipe médicale est mobilisée pendant toute la durée de l'épreuve. Cette dernière est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte sur le plan médical à poursuivre la manifestation sportive. De ce fait, l'ensemble du binôme est affecté par la décision de mise hors course.

4. Assurance et responsabilité civil

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur. Cette assurance ne couvre que l'association et les membres qui la composent. Elle les dégage de toute responsabilité pénale et/ou civile en cas d'accident corporel des participants ou de détérioration de leur matériel.